

ELEMENTS FACTURES A COMPTER DU 01/05/2023 (deliberation N° 2023_DLB 033 du 04/04/2023)	PERIODICITE/QUANTITE	TARIFS
DEMEMAGEMENT		
Avec fournitures et pose de panneaux par la Ville (forfait 3 places de stationnement) avec ou sans chaussée rétrécie	forfait/jour (3 places de stationnement)	40.00€
Avec fournitures et pose de panneaux par la Ville (forfait 3 places de stationnement) avec Barrage de rue	forfait/jour (3 places de stationnement)	65.00€
FORFAITS DE STATIONNEMENT POUR TRAVAUX OU LIVRAISONS		
Stationnement (tarifs par place/ou véhicule)	forfait journalier	10.50€
	forfait hebdomadaire	26.50€
	forfait mensuel	73.00€
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DES TRAVAUX		
INSTALLATION D'UN ECHAFAUDAGE	m ² / semaine + droits fixes**	2.30€
INSTALLATION D'UNE PALISSADE	m ² / semaine + droits fixes**	2.30€
INSTALLATION D'UN BUNGALOW	m ² / semaine + droits fixes**	2.30€
DEPOTS DE MATERIAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC	m ² / semaine + droits fixes**	2.30€
INSTALLATION D'UNE BENNE	unité/ jour + droits fixes**	16.00€
BARRAGE DE RUE	unité/demi-journée + droits fixes **	42.00€
CHAUSSEE RETRECIE	unité/demi-journée + droits fixes **	32.00€
CHANTIER IMMOBILIER (installations ayant une incidence sur la circulation sur une durée égale ou supérieure à une semaine)		
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation : chaussée rétrécie	forfait hebdomadaire	240.00€
	forfait mensuel	700.00€
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation : Barrage de rue	forfait hebdomadaire	334.00€
	forfait mensuel	980.00€
Chantier immobilier ayant une incidence sur la circulation (chaussée rétrécie ou barrage de rue)	forfait trimestriel	1 670.00€
DROITS FIXES ** Les droits fixes sont perçus une fois dès le premier jour d'occupation, à l'occasion de la délivrance d'une permission de voirie pour l'exécution de travaux.		21.00€

CONDITIONS D'EXONERATION DECIDEES PAR LE MAIRE SUR PROPOSITION DE L'ADJOINT : TOUTES ASSOCIATIONS LOI 1901

Précisions : * 3 cas de gratuité prévus par l'article L2125-1 du code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CM 18/03/2013)

** ces droits fixes sont perçus une fois, dès le premier jour d'occupation, à l'occasion de la délivrance d'une permission de voirie pour l'exécution de travaux, à l'exception des travaux de concessionnaires, des travaux de voirie réalisés pour le compte des Administrations publiques.

5. ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Je soussigné(e) (auteur de la demande) certifie exacts les renseignements contenus dans la demande et **m'engage à respecter les prescriptions** de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à ne pas débiter les travaux avant de l'avoir obtenue, à **m'acquitter de la redevance de l'occupation du domaine public correspondante** (suivant tarification figurant dans le tableau plus haut) :

Signature du demandeur

Date de la demande :

Rappel :

- Une copie du titre d'occupation sera transmise au trésorier Municipal pour mise en recouvrement des sommes dues.
- **En aucun cas cette demande ne vaut accord. Seul l'arrêté municipal a valeur d'autorisation.**

Hôtel de Ville de Nevers - 58036 NEVERS CEDEX ☎ 03 86 68 48 89 ou 03 86 68 43 43

Fax 03 86 68 48 10 – Adresse E-mail: domaine.public@ville-nevers.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont strictement confidentielles et font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre à la Mairie de Nevers de gérer et instruire les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public.

Le traitement est basé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (cf. article 6.1) du Règlement européen sur la protection des données). Les données sont conservées pendant 5 ans puis archivées pendant la durée de vie de l'ouvrage et sont destinées aux agents et service de la Direction du Domaine public de la Mairie de Nevers. Elles ne sont transmises à aucun tiers non autorisés ni à titre onéreux ni à titre gratuit. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification des informations vous concernant, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit d'établir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après la mort et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits en contactant notre Délégué à la Protection des Données (DPO) · dpo@ville-nevers.fr · Place de l'Hôtel de Ville, 58000 Nevers.

**Demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire
du Domaine Public** -Articles L2111-14, L 2122-1, L 2125-1 du

code général de la propriété des personnes publiques

Toute demande doit impérativement être faite au minimum 10 JOURS OUVRES avant la date de début des travaux à l'adresse : domaine.public@ville-nevers.fr

1. LE PETITIONNAIRE : <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> artisan <input type="checkbox"/> Entreprise mandatée par la Ville de Nevers	
Pour les Particuliers	Pour les entreprises/artisans :
Nom et prénoms :-----	Raison sociale :
Date de naissance (donnée demandée par la trésorerie pour le recouvrement) :-----	Nom, prénom :-----
	N° SIRET :-----
Adresse actuelle (si différente de l'adresse de facturation) :-----	
Adresse de facturation -----	
Code postal -----	Localité :-----
Téléphone :----- e-mail (envoi dématérialisé des arrêtés):-----	
2. LOCALISATION, DUREE ET NATURE DE L'OCCUPATION (précisez le type de travaux : couverture, façade, etc...)	
Adresse :-----	
Nature de l'occupation (type de travaux, etc...) :-----	
Date prévisionnelle de début :----- Date de fin :----- Nbre jours :	
3. OBJET DE LA DEMANDE :	
A. Travaux et chantiers : <input type="checkbox"/> Echafaudage Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Palissade Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Dépôt de matériaux Longueur : Largeur : <input type="checkbox"/> Echelle Nombre : Benne Nombre : Nbre de jours : Veillez indiquer la longueur et la largeur pour le calcul de la superficie (emprise au sol)	B. Déménagement : forfait / jour Neutralisation de trois places de stationnement <input type="checkbox"/> Déménagement (départ de Nevers) <input type="checkbox"/> Déménagement (de Nevers à Nevers) <input type="checkbox"/> Emménagement (arrivée sur Nevers) (Mise en place des panneaux réglementaires 48 heures à l'avance par les services municipaux)
C. Stationnement : Nombre de places demandées -----	
<input type="checkbox"/> Zone Bleue (forfait/ jour) <input type="checkbox"/> Zone Blanche (forfait/ jour / semaine ou / mois)	Type de véhicule utilisé :----- Nombre :----- PTAC :----- Immatriculation :-----
D. Animation de la Ville : <input type="checkbox"/> animation sportive ou culturelle <input type="checkbox"/> animation non lucrative	
En cas de fin avant le terme prévu ou de prorogation, merci d'envoyer une déclaration écrite par mail à domaine-public@ville-nevers.fr ou la déposer en Mairie, dans un délai de 48 heures afin que la facturation soit adaptée. A défaut, l'arrêté municipal d'autorisation fera foi et la redevance sera calculée et facturée sur cette seule base, aucune réclamation ne sera admise.	
4. INCIDENCE SUR LA CIRCULATION	
<input type="checkbox"/> Barrage de rue <input type="checkbox"/> Chaussée rétrécie / stationnement à cheval sur le trottoir <input type="checkbox"/> Chantier immobilier* (forfait hebdomadaire/mensuel/trimestriel)	
*(installations ayant une incidence sur la circulation sur une durée égale ou supérieure à une semaine) – Soumis à l'avis du service Gestion du Domaine Public.	

Signature obligatoire du pétitionnaire au dos du formulaire 